

# La Fête nationale du Québec

## GUIDE POUR L'OBTENTION OU LE RENOUVELLEMENT DE PERMIS





## Qui doit avoir un permis?

Les activités suivantes nécessitent l'obtention d'un permis :

### A. « Restaurateur »

Si votre entreprise prépare des aliments en vue de les vendre comme repas ou comme collations à consommer sur place, vous aurez besoin d'un permis de restauration (ex. : kiosque de hot-dogs, de pointes de pizza, etc.).

### B. « Vente au détail »

Si votre entreprise prépare des produits alimentaires en vue de les vendre à des consommateurs qui n'en feront pas la revente, vous aurez besoin d'un permis de vente au détail (ex. : vente de muffins préparés par le Club des petits déjeuners, fèves au lard préparées par le Cercle des Fermières, etc.).

## **AVIS IMPORTANT**

Au Québec, toute personne qui produit, transforme ou manipule un aliment a la responsabilité de s'assurer que le produit offert soit de qualité et sans danger pour la santé des consommateurs, car certains procédés de transformation comportent des risques et ils doivent être mis en oeuvre de façon rigoureuse.

# LES CATÉGORIES DE PERMIS

Il existe une multitude de catégories de permis en ce domaine. Toutefois, dans le cadre de la Fête nationale, ces 2 catégories devraient rejoindre pratiquement l'ensemble des responsables des organisations :

## 1. « Événements spéciaux »

La catégorie « Événements spéciaux » autorise la personne titulaire du permis à exploiter un lieu ou un véhicule où se font des activités de préparation d'aliments en vue de les vendre ou de les servir, moyennant rémunération, lorsque cette personne exerce ces activités pendant une période de 30 jours consécutifs ou moins.

Permis pour événements spéciaux (période de 30 jours consécutifs ou moins) : 34 \$ pour la première journée d'activité et 9 \$ pour chaque jour additionnel.

## 2. « À but non lucratif »

La catégorie « À but non lucratif » se rapporte exclusivement aux détaillants et aux restaurateurs qui exploitent leur savoir-faire et les ressources dont ils disposent dans des activités à caractère religieux, philanthropique, charitable, scientifique, artistique, social, professionnel, sportif ou autre du même ordre et qui utilisent les gains qu'ils réalisent exclusivement au profit de ces activités. Ce permis est davantage nécessaire pour les organismes amassant des fonds par la vente et/ou production de produits alimentaires de façon permanente, et non de façon sporadique.

Permis pour organisme à but non lucratif : 34 \$ par année

## Échéance

Sauf en ce qui concerne le permis pour événements spéciaux d'une durée de 30 jours consécutifs ou moins, le permis est valide pour 1 an. Les dates de délivrance et d'expiration sont fixées lors de la délivrance du permis.

Consultez le site du [MAPAQ](http://www.mapaq.gouv.qc.ca) pour de plus amples informations

Source: [www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/md/Permis/Pages/prepvente.aspx](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/md/Permis/Pages/prepvente.aspx)

# Formation en hygiène et salubrité

Cette formation est requise pour les organismes à but non lucratif requérant un permis valide pour 1 an, et non pour les « Événements spéciaux ». Une fois suivie, la certification est valide pour toute la période d'existence de l'organisme.

## Traitement de la demande

Avant d'envoyer votre demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, assurez-vous que tous les documents requis sont dans votre enveloppe. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées et vous seront retournées.

### 1. Le formulaire de demande de permis

- Les champs ( les cases ) sont tous remplis.
- Le formulaire est signé.

### 2. Le chèque correctement rempli

- Le chèque est au nom du ministre des Finances.
- Le montant du chèque est identique à celui inscrit sur le formulaire de demande de permis.
- Le chèque est signé et daté.

Nous conseillons de garder une copie de tous les documents acheminés, ainsi que de la preuve de paiement.

Pour accéder aux formulaires et pour tout savoir sur les demandes de permis, consultez le site Internet du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) au <http://www.mapaq.gouv.qc.ca> (sous l'onglet « Restauration et vente au détail » dans le menu du haut et cliquez par la suite sur « permis »).

## Informations

Si vous avez besoin d'assistance ou pour toute question spécifique, vous pouvez contacter un agent de la MAPAQ.

**TÉLÉPHONE** : 418 380-2130 ou 1 800 463-6210 (sans frais)

**PAR COURRIEL** : [smsaia@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:smsaia@mapaq.gouv.qc.ca)

**PAR LA POSTE** :

Permis alimentaires

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 11<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4X6



## Permis

L'administration d'un permis d'alcool dans le cadre d'une réunion, de la distribution et de la vente relève de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Le type de permis demandé et les frais exigés varient selon le type d'événement tenu, soit s'il y a vente et/ou distribution d'alcool sur le site en question, ou si les participants apportent leurs propres boissons alcoolisées sur ledit site.

Nous vous invitons à consulter attentivement le site Internet de la Régie, [www.racj.gouv.qc.ca](http://www.racj.gouv.qc.ca), pour bien comprendre la réglementation en place, les directives à suivre et le permis cadrant avec le type d'activité organisé.

Voici le formulaire [Demande d'autorisation pour vendre des boissons alcooliques sur une terrasse aménagée temporairement lors d'un événement public dans une rue ou sur un site fermé](#) qui est le plus souvent utilisé. Vous pouvez télécharger le guide pour la demande d'un permis [ICI](#).

Il est à noter que peu importe le type de permis demandé, la demande doit être faite au minimum **30 JOURS AVANT LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT**.

## Informations

Pour toutes questions ou précisions, n'hésitez pas à communiquer avec la Régie de l'alcool, des courses et des jeux du Québec

### PAR TÉLÉPHONE :

418 643-7667 (dans la région de Québec)

514 873-3577 (dans la région de Montréal)

1 800 363-0320 (sans frais)

PAR COURRIEL : [racj.quebec@racj.gouv.qc.ca](mailto:racj.quebec@racj.gouv.qc.ca)

### PAR LA POSTE :

**Québec - Siège social**

560, boulevard Charest Est

Québec (Québec) G1K 3J3

**Montréal**

1, rue Notre-Dame Est, 9<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H2Y 1B6



Mouvement national  
des Québécoises  
et Québécois

Coordonnateur de la Fête nationale  
depuis 1984

514 527-9891  
[mnq@mnq.quebec](mailto:mnq@mnq.quebec)  
[www.mnq.quebec](http://www.mnq.quebec)

[fetenationale.quebec](http://fetenationale.quebec)